PROSPECTUS SIMPLIFIE

BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012

FONDS A FORMULE

L'OPCVM BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012 est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie, le 27 décembre 2012 (ci-après la « Date d'Echéance »). Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds (ci-après le « Fonds ») que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance prévue. Si vous revendez vos parts avant la Date d'Echéance, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché applicables à la date de l'opération. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PARTIE A STATUTAIRE

1 PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN :	FR0010807354
Dénomination :	BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012
Forme juridique :	FCP de droit français
Compartiments/nourricier :	Fonds nourricier du FCP Klé Gestion Euribor R
Société de gestion :	BNP Paribas Asset Management
Gestionnaire comptable : (par délégation)	BNP Paribas Fund Services France
Durée d'existence prévue :	OPCVM initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire :	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes :	KPMG Audit
Commercialisateur :	BNP Paribas et les sociétés du groupe BNP Paribas

2 INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

a. Classification : Fonds à formule.

b. OPCVM d'OPCVM : OPCVM nourricier.

c. Garantie ou protection : Garantie totale du capital investi[1] à la Date d'Echéance.

d. Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Fonds BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012 est de garantir au porteur ayant souscrit des parts du Fonds au plus tard le 11 décembre 2009, de bénéficier, à horizon 3 ans d'une valeur liquidative au minimum égale à :

- la plus haute valeur liquidative du Fonds souscrite durant sa période de commercialisation (Valeur Liquidative de Référence[2]),

[1] Voir la rubrique i. « Garantie ou protection ».
[2] Telle que définie dans la rubrique i. « Garantie ou protection ».

- majorée d'une Performance Finale égale au meilleur entre la somme de 3 Gains Annuels, fonction de la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (ci-après l'Indice), et un Gain Minimum de 1,54%.

Chaque année, si l'Indice est en hausse par rapport à son niveau initial de 5% la première année, 10% la deuxième année et 15% la troisième année, le Fonds enregistre un Gain Annuel respectivement de 2,05%, 4,10% et 6,15% ces années là. Si l'Indice ne respecte pas la condition de hausse une année donnée, le Gain Annuel sera considéré comme nul pour cette année là. Par ailleurs, le fonds bénéficie d'un Gain Minimum de 1,54% garanti à l'échéance de 3 ans.

La Performance Finale est donc comprise entre 1,54% et 12,30%, soit un rendement actuariel compris entre 0,50%[3] et 3,88%[3].

e. Description de l'économie de l'OPCVM :

1. Anticipations du porteur du Fonds :

En contrepartie de l'abandon des dividendes liés aux actions composant l'indice DJ EuroStoxx 50, le porteur du Fonds bénéficie de la garantie du capital investi[4] et d'une Performance Finale garantie minimum de 1,54%, et anticipe une hausse régulière des marchés actions de la zone euro à horizon 3 ans.

En effet, la Performance Finale sera maximum, soit 12,30%, si l'Indice progresse d'au moins 5% la première année, 10% la deuxième année et 15% la troisième année par rapport à son niveau initial.

2. Avantages – Inconvénients du Fonds :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- Le capital investi[5] est garanti à horizon 3 ans, le 27 décembre 2012.	- Pour bénéficier de la garantie, le porteur doit avoir souscrit ses parts avant le 11 décembre 2009 et les conserver jusqu'au 27 décembre 2012.
- A chaque Date de Constatation Annuelle, la possibilité d'enregistrer un Gain Annuel fonction de la performance de l'Indice, indépendamment des autres Gains Annuels.	- La Performance Finale est limitée à 12,30% à horizon 3 ans (soit un rendement actuariel maximum de 3,88%[6]), quelle que soit la performance de l'Indice à cet horizon.
- Le porteur bénéficie d'un Gain Minimum garanti de 1,54% à l'échéance des trois ans (soit un rendement actuariel minimum de 0,50%[6]), quelle que soit la performance de l'Indice à cet horizon.	- Pour enregistrer un Gain Annuel positif, l'Indice doit avoir une performance, calculée par rapport à son niveau initial, supérieure ou égale à 5% la première année, 10% la deuxième année et 15% la troisième année. A titre illustratif, si au bout de 1 an, la performance de l'Indice est légèrement inférieure à 5%, le Gain Annuel pour cette année sera nul.
- L'indice DJ EuroStoxx 50 est un indice diversifié sectoriellement et géographiquement au sein de la zone euro.	- Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant l'indice DJ EuroStoxx 50.

f. Indicateur de référence :

La gestion du Fonds ne se réfère pas à un indicateur de référence prédéterminé. L'évolution de la valeur liquidative du Fonds ne pourra pas, en conséquence, être appréciée au regard de l'indice de référence du fonds maître Klé Gestion Euribor R.

[3] Rendement actuariel calculé entre le 11 décembre 2009 exclu et le 27 décembre 2012 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).
[4] Voir la rubrique i. « Garantie ou protection ».
[5] Voir la rubrique i. « Garantie ou protection ».
[6] Rendement actuariel calculé entre le 11 décembre 2009 exclu et le 27 décembre 2012 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).

De plus, même si la Performance Finale du Fonds dépend de l'évolution du cours de l'indice DJ EuroStoxx 50 (décrit au paragraphe « Stratégie d'Investissement »), elle pourra être différente de la performance de cet indice du fait de la formule.

Un graphique de comparaisons historiques simulées des rendements actuariels de l'Indice, de la formule et du taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation est établi ci-après à la rubrique g.4 « Stratégie d'investissement : Simulations sur les données historiques de marché ».

g. Stratégie d'investissement :

1. Description du mécanisme de la Performance Finale du Fonds

➢ L'indice :

Le Fonds est un fonds à formule dont la Performance Finale est liée à l'évolution d'un indice boursier de la zone euro décrit dans le tableau ci-dessous, sélectionné pour son exposition géographique et sectorielle.

Nom	Description	Agent Publicateur	Code Bloomberg
Dow Jones EuroStoxx 50	Indice des marchés actions de la **zone euro**, regroupant 50 sociétés leaders sur leur secteur parmi les plus importantes capitalisations. Il est calculé dividendes non réinvestis et pondéré par les capitalisations.	Stoxx Ltd	SX5E

En cas de survenance d'un événement visé au paragraphe « Suspension, suppression ou modification d'un indice » de la Note Détaillée du Fonds, cet indice pourra être remplacé par un autre indice.

Le cours de l'Indice est son cours de clôture tel que publié par son Agent Publicateur.

➢ Modalités de calcul de la Performance Finale :

La définition de la Performance Finale s'appuie sur le calendrier suivant :

- Date de Constatation Initiale : 15 décembre 2009
- Date de Constatation Annuelle 1 : 15 décembre 2010
- Date de Constatation Annuelle 2 : 15 décembre 2011
- Date de Constatation Annuelle 3 : 17 décembre 2012

Toutes ces dates sont susceptibles d'être modifiées en cas de survenance d'événement de marché.

La Performance Finale est calculée comme suit, en trois étapes :

Première étape : Calcul de la Performance Annuelle de l'indice DJ Euro Stoxx 50

A chaque Date de Constatation Annuelle « t » (pour t allant de 1 à 3), la Performance Annuelle de l'Indice est égale à :

$$\frac{Cours \quad Annuel_{(t)}}{Cours \quad de \quad Référence} - 1$$, exprimé en pourcentage, pour t = 1, 2 et 3

Etant observé que :

- le *Cours Annuel*$_{(t)}$ est égal au cours de clôture de l'Indice sur sa Bourse de Cotation à la Date de Constatation Annuelle « t »,
- le *Cours de Référence* est égal au cours de clôture de l'Indice sur sa Bourse de Cotation à la Date de Constatation Initiale, le 15 décembre 2009.

Deuxième étape : Calcul du Gain Annuel

A chaque Date de Constatation Annuelle « t » (pour t allant de 1 à 3), on calcule un Gain Annuel fonction de la Performance Annuelle de l'Indice.

- A la Date de Constatation Annuelle 1, si la Performance Annuelle de l'Indice est supérieure ou égale à 5%, alors le Gain Annuel 1 est égal à 2,05% ; sinon, le Gain Annuel 1 est considéré comme nul.
- A la Date de Constatation Annuelle 2, si la Performance Annuelle de l'Indice est supérieure ou égale à 10%, alors le Gain Annuel 2 est égal à 4,10% ; sinon, le Gain Annuel 2 est considéré comme nul.
- A la Date de Constatation Annuelle 3, si la Performance Annuelle de l'Indice est supérieure ou égale à 15%, alors le Gain Annuel 3 est égal à 6,15% ; sinon, le Gain Annuel 3 est considéré comme nul.

Troisième étape : Calcul de la Performance Finale

La Performance Finale est égale au meilleur entre la somme des 3 Gains Annuels et un Gain Minimum de 1,54%.

La Performance Finale est donc comprise entre 1,54% et 12,30%, soit un rendement actuariel compris entre 0,50%[7] et 3,88%[7].

2. Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule

Afin de maximiser le résultat de la formule et d'obtenir la Performance Finale maximum de 12,30%, le porteur anticipe une hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 supérieure à 5% la première année, 10% la deuxième année et 15% la troisième année par rapport à son niveau initial.

3. Exemples

Taux sans risque de même échéance que la formule :

A titre d'information, à la date du 8 septembre 2009, le taux sans risque était de 1,90% à 3 ans (rendement actuariel de l'OAT Zéro Coupon du 25 octobre 2012, de maturité proche de celle de la garantie).

Les rendements actuariels cités doivent toujours s'entendre comme des taux actuariels calculés entre le 11 décembre 2009 exclu et le 27 décembre 2012 inclus, en base Exact/365 et ne prenant pas en compte l'impact éventuel de la fiscalité et des prélèvements sociaux.

[7] Rendement actuariel calculé entre le 11 décembre 2009 exclu et le 27 décembre 2012 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).

1) Scénario favorable : hausse de l'Indice sur l'ensemble de la période

Cours de Référence de l'Indice (en base 100)	Cours Annuel 1	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 1	Cours Annuel 2	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 2	Cours Annuel 3	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 3
100,00	105,11	5,11%	112,62	12,62%	117,84	17,84%
	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 5,00% ?	OUI	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 10,00% ?	OUI	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 15,00% ?	OUI
	Gain Annuel 1	2,05%	**Gain Annuel 2**	4,10%	**Gain Annuel 3**	6,15%
					Gain Annuel 1 + Gain Annuel 2 + Gain Annuel 3	12,30%
					Performance Finale = somme des trois Gains Annuels, Gain Minimum de 1,54%	**12,30%**
					Rendement actuariel	**3,88%**

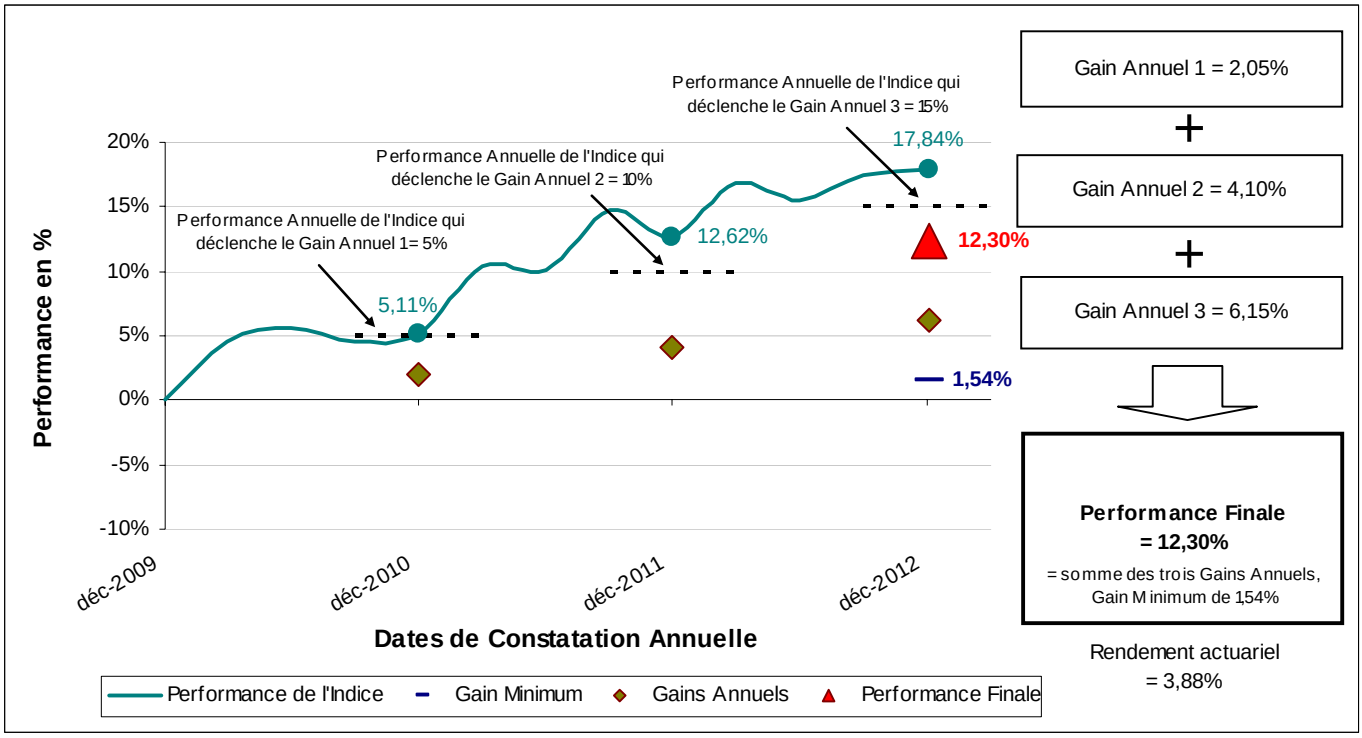

Cette hypothèse correspond à un scénario dans lequel la Performance Annuelle de l'indice DJ EuroStoxx 50 est supérieure à 5% la première année, 10% la deuxième année et 15% la troisième année.
Les Gains Annuels enregistrés sont donc respectivement de 2,05%, 4,10% et 6,15%.

A 3 ans, la Performance Finale, égale au meilleur entre la somme des 3 Gains Annuels et un Gain Minimum de 1,54%, est de 12,30%, soit un rendement actuariel de 3,88%[8]. Il s'agit de la Performance Finale maximum.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 1.000,00 euros, alors la Valeur Liquidative du Fonds le 27 décembre 2012 serait égale à 1.123,00 euros.

[8] Rendement actuariel calculé entre le 11 décembre 2009 exclu et le 27 décembre 2012 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).

2) Scénario intermédiaire : hausse de l'Indice sur la période avec un léger repli en milieu de période

Cours de Référence de l'Indice (en base 100)	Cours Annuel 1	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 1	Cours Annuel 2	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 2	Cours Annuel 3	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 3
100,00	106,93	6,93%	104,97	4,97%	116,54	16,54%
	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 5,00% ?	OUI	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 10,00% ?	NON	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 15,00% ?	OUI
	Gain Annuel 1	2,05%	**Gain Annuel 2**	0,00%	**Gain Annuel 3**	6,15%
					Gain Annuel 1 + Gain Annuel 2 + Gain Annuel 3	8,20%
					Performance Finale = somme des trois Gains Annuels, Gain Minimum de 1,54%	**8,20%**
					Rendement actuariel	**2,62%**

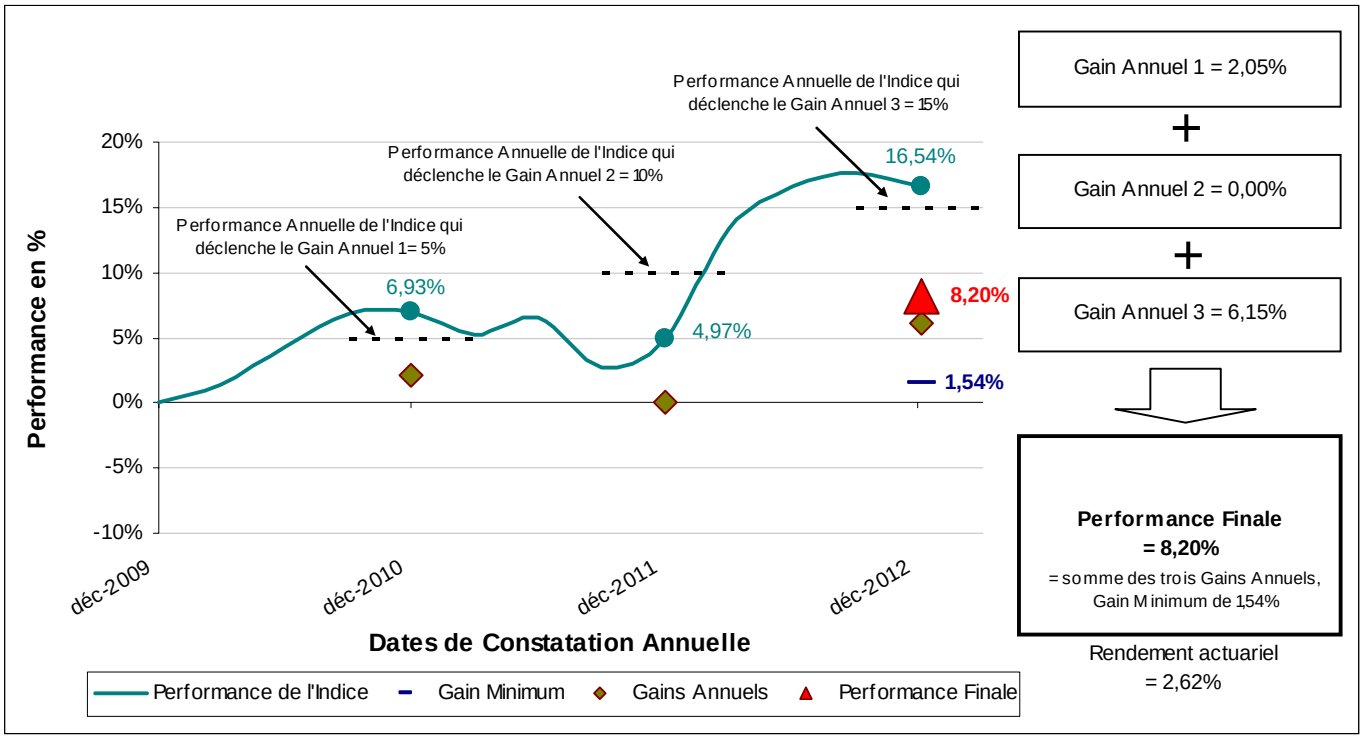

Cette hypothèse correspond à un scénario dans lequel l'indice DJ EuroStoxx 50 est en hausse sur l'ensemble de la période malgré un léger repli à horizon 2 ans.

A la fin de la première année, la Performance Annuelle de l'Indice est supérieure à 5%. Ainsi le Gain Annuel 1 est de 2,05% pour cette année. En revanche, la Performance Annuelle de l'Indice la deuxième année est inférieure à 10% et le Gain Annuel 2 est donc nul. La troisième année, la Performance Annuelle de l'Indice est supérieure à 15% et le Gain Annuel 3 est de 6,15%.

A l'échéance, la Performance Finale, égale au meilleur entre la somme des 3 Gains Annuels et un Gain Minimum de 1,54%, est donc égale à 8,20% (2,05% + 0% + 6,15%), soit un rendement actuariel de 2,62%[9].

[9] Rendement actuariel calculé entre le 11 décembre 2009 exclu et le 27 décembre 2012 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 1.000,00 euros, alors la Valeur Liquidative du Fonds le 27 décembre 2012 serait égale à 1.082,00 euros.

3) Scénario défavorable : hausse de l'Indice sur la période mais insuffisante pour toucher les Gains Annuels

Cours de Référence de l'Indice (en base 100)	Cours Annuel 1	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 1	Cours Annuel 2	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 2	Cours Annuel 3	Performance Annuelle de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle 3
100,00	103,88	3,88%	107,36	7,36%	114,25	14,25%
	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 5,00% ?	NON	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 10,00% ?	NON	La Performance Annuelle de l'Indice est elle supérieure ou égale à 15,00% ?	NON
	Gain Annuel 1	0,00%	**Gain Annuel 2**	0,00%	**Gain Annuel 3**	0,00%
					Gain Annuel 1 + Gain Annuel 2 + Gain Annuel 3	0,00%
					Performance Finale = somme des trois Gains Annuels, Gain Minimum de 1,54%	**1,54%**
					Rendement actuariel	**0,50%**

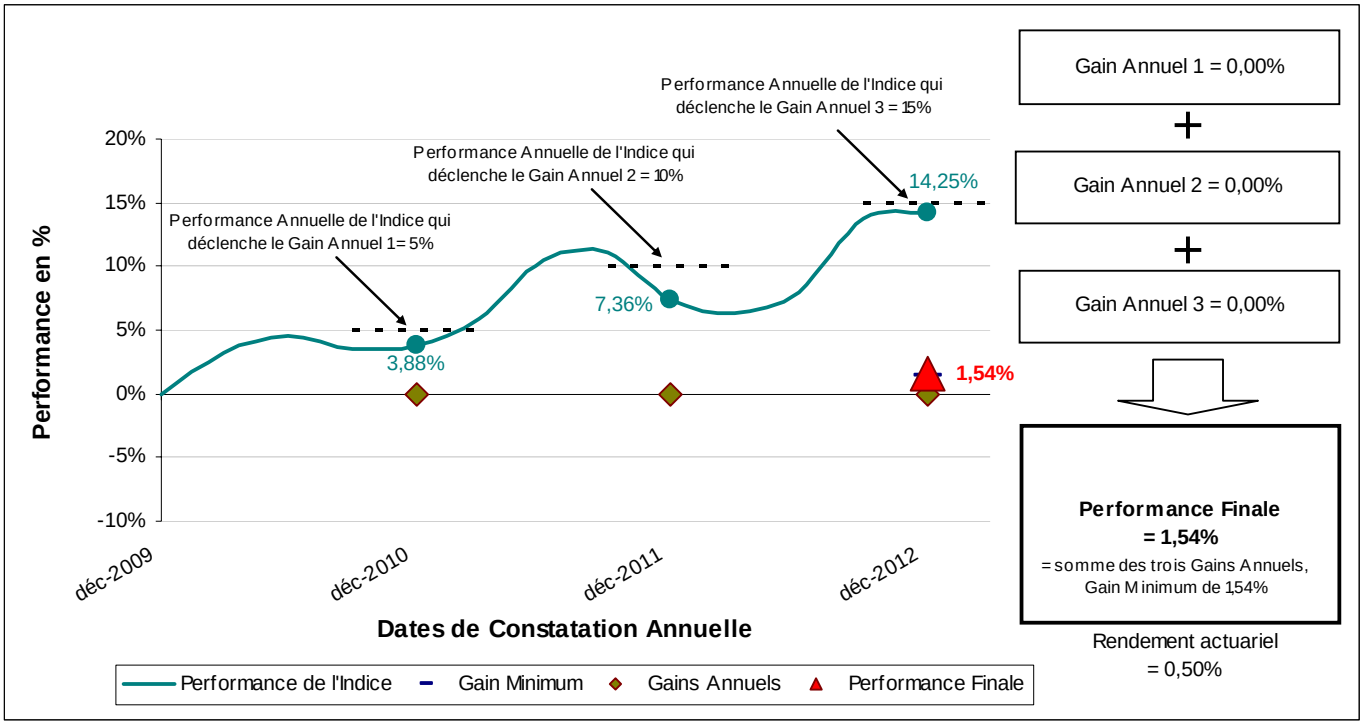

Cette hypothèse correspond à un scénario où l'Indice est en hausse sur la période mais celle-ci reste chaque année insuffisante pour bénéficier des Gains Annuels.

A la fin de la première année, l'Indice est en hausse mais sa Performance Annuelle de 3,88% est inférieure à 5%. En conséquence, le Gain Annuel pour cette année est nul. Par la suite, l'Indice poursuit sa phase de hausse mais ses Performances Annuelles en fin de deuxième et de troisième année restent respectivement inférieures à 10% et 15%. Ainsi, les Gains Annuels pour ces 2 années sont également nuls.

A 3 ans, la Performance Finale, égale au meilleur entre la somme des 3 Gains Annuels et un Gain Minimum de 1,54%, est donc égale au Gain Minimum de 1,54%, soit un rendement actuariel de 0,50%[10], la somme des 3 Gains Annuels étant nulle.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 1.000,00 euros, alors la Valeur Liquidative du Fonds le 27 décembre 2012 serait égale à 1.015,40 euros.

Dans tous les cas, la Valeur Liquidative à la Date d'Echéance sera au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence[11] majorée du Gain Minimum de 1,54%. Cela vaut en particulier pour le scénario défavorable.

4. Simulations sur les données historiques de marché

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le Fonds s'il avait été commercialisé par le passé. Ces rendements sont présentés selon la date d'échéance des simulations. Les simulations permettent d'appréhender le comportement de la formule lors des différentes phases de marchés ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, ni des performances du Fonds, et ne sont pas constantes dans le temps.

A titre de précision, le rendement actuariel de l'indice DJ EuroStoxx 50 est calculé de date à date sur des périodes glissantes de 3 ans. Par ailleurs, le rendement actuariel de la formule est fondé sur l'Indice hors dividendes, tandis que le rendement actuariel de l'Indice présenté dans le graphique ci-dessous est calculé à partir de l'indice dividendes réinvestis.

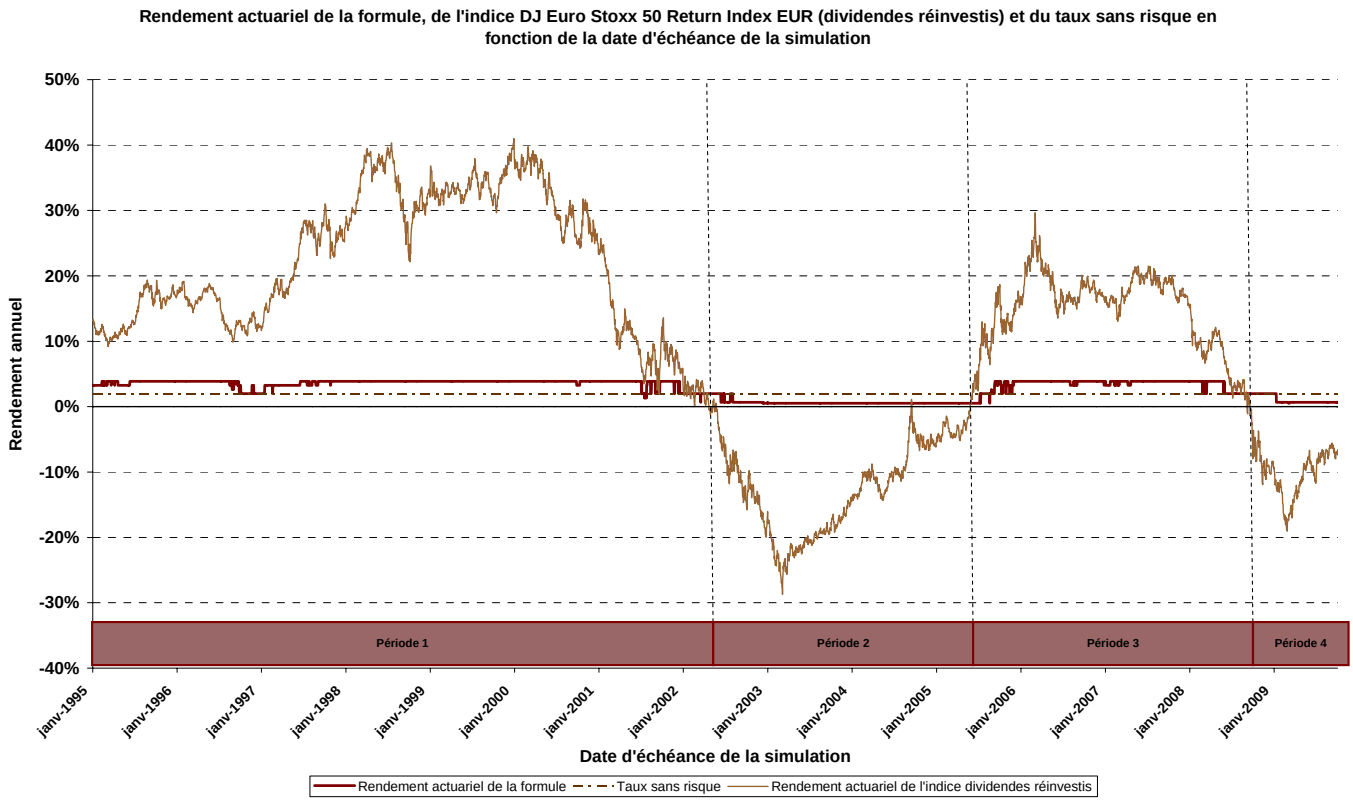

Le graphique comprend 4 périodes :

A) Période 1 : simulations arrivant à échéance entre janvier 1995 et avril 2002

Cette période correspond à une phase de marché haussier où le rendement actuariel de l'Indice est particulièrement élevé, à l'exception de la toute fin de période où la bulle internet éclate. En conséquence, la Performance Annuelle de l'Indice est supérieure dans la plus grande partie des cas à 5% la première année,

[10] Rendement actuariel calculé entre le 11 décembre 2009 exclu et le 27 décembre 2012 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).
[11] Voir la rubrique i. « Garantie ou protection ».

10% la deuxième année et 15% la troisième année, permettant à la formule d'enregistrer des Gains Annuels respectifs de 2,05%, 4,10% et 6,15%.

Ainsi, la Performance Finale, égale au meilleur entre la somme des 3 Gains Annuels et un Gain Minimum de 1,54%, est quasiment toujours égale au maximum, i.e 12,30%, soit un rendement actuariel de 3,88%[12], et le Gain Minimum de 1,54% n'est jamais activé.

Pendant cette période, le rendement actuariel de la formule est inférieur au rendement actuariel de l'indice dividendes réinvestis du fait du plafonnement des Gains Annuels mais presque toujours supérieur au taux sans risque.

B) Période 2 : simulations arrivant à échéance entre mai 2002 et juin 2005

Cette période correspond à une phase de marché baissier consécutive à l'éclatement de la bulle internet suivie d'une reprise.

Durant cette période, le rendement actuariel de l'indice dividendes réinvestis est toujours négatif et les Gains Annuels sont donc nuls (à l'exception du tout début de période).

Par conséquent, la Performance Finale, égale au meilleur entre la somme des 3 Gains Annuels et un Gain Minimum de 1,54%, est toujours égale au Gain Minimum (à l'exception du tout début de période), dégageant ainsi un rendement actuariel de 0,50%[12].

Pendant cette période, le rendement actuariel de la formule est toujours supérieur au rendement actuariel de l'indice dividendes réinvestis mais inférieur au taux sans risque.

C) Période 3 : simulations arrivant à échéance entre juillet 2005 et septembre 2008

Cette période correspond à une phase de marché où l'indice DJ EuroStoxx 50 prolonge sa reprise en dégageant des rendements actuariels très élevés.

Le rendement actuariel de la formule est régulièrement à son maximum, les Performances Annuelles de l'Indice étant supérieures dans la plus grande partie des cas à 5% la première année, 10% la deuxième année et 15% la troisième année.

Pendant cette période, le rendement actuariel de la formule est inférieur au rendement actuariel de l'indice dividendes réinvestis du fait du plafonnement des Gains Annuels mais presque toujours supérieur au taux sans risque.

D) Période 4 : simulations arrivant à échéance entre octobre 2008 et septembre 2009

Cette période correspond à une phase de marché baissier consécutive à la crise des subprimes ayant conduit à une crise économique globale, marquée par la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008.

Durant cette période, le rendement actuariel de l'indice dividendes réinvestis est toujours négatif et les Gains Annuels sont nuls (à l'exception du tout début de période).

Par conséquent, la Performance Finale, égale au meilleur entre la somme des 3 Gains Annuels et un Gain Minimum de 1,54% est toujours égale au Gain Minimum (à l'exception du tout début de période), dégageant ainsi un rendement actuariel de 0,50%[12].

Pendant cette période, le rendement actuariel de la formule est toujours supérieur au rendement actuariel de l'indice dividendes réinvestis mais inférieur au taux sans risque.

5. Description des catégories d'actifs

Le FCP BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012 est investi en totalité dans le fonds maître Klé Gestion Euribor R, de classification « obligations et autres titres de créances internationaux », et à titre accessoire en liquidités. Néanmoins BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012 interviendra sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, cette intervention modifiant de manière importante son exposition par rapport à un simple investissement en direct dans le fonds maître. Le FCP BNP PARIBAS

[12] Rendement actuariel calculé entre le 11 décembre 2009 exclu et le 27 décembre 2012 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).

EURO STOXX DECEMBRE 2012 contractera un ou plusieurs contrats d'échange (swaps) qui lui permettront d'obtenir à la Date d'Echéance un montant qui, compte tenu des parts d'OPCVM en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion.

A compter de la date de création du Fonds et jusqu'au 11 décembre 2009, la gestion sera adaptée afin que la valeur liquidative progresse en liaison avec le marché monétaire.

h. Profil de risque du Fonds :

Le capital de chaque investisseur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Du fait de l'intervention sur les marchés à terme (conclusion de contrats d'échange), BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012 a un profil de risque distinct de celui du fonds maître Klé Gestion Euribor R.

Risques découlant de la classification de l'OPCVM :

- Le Fonds BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012 est construit dans la perspective d'un remboursement à la Date d'Echéance. Avant la Date d'Echéance, la valeur liquidative du Fonds est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Une sortie de l'OPCVM à une autre date que celle d'échéance de la garantie s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché applicables à la date de l'opération selon les modalités de souscriptions/rachats. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la Date d'Echéance.

- Les contrats sur instruments financiers à terme conclus de gré à gré (swaps) par le Fonds génèrent un risque de contrepartie (risque que la contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre des instruments financiers à terme).

- La garantie ne prend pas en compte l'évolution de l'inflation à la Date d'Echéance.

Risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement de l'OPCVM :

- Avant la Date d'Echéance, une évolution à la baisse du cours de l'Indice peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.

Risques de marché :

- Risque lié aux marchés de taux : avant la Date d'Echéance, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à celle de l'échéance de la garantie, provoque une baisse de la valeur liquidative.

- Risque lié aux marchés d'actions : avant la Date d'Echéance, une évolution à la baisse du cours de l'Indice peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.

i. Garantie ou protection :

1. Modalités de la garantie

Etablissement garant : BNP Paribas.

Objet :

La garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du Fonds et jusqu'au 11 décembre 2009 inclus à 13 heures, heure de Paris, les souscriptions étant retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux et déduction faite de la commission de souscription.

Conditions d'accès :

BNP Paribas garantit au Fonds que tout porteur ayant souscrit à compter du lendemain de la date de création du Fonds jusqu'au 11 décembre 2009 inclus à 13 heures, heure de Paris, et ayant conservé ses parts jusqu'au 27 décembre 2012, bénéficiera à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance Finale (calculée selon les modalités exposées précédemment).

Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 27 décembre 2012, ne bénéficieront pas de la garantie telle que décrite ci-dessus.

La garantie est actionnée par la Société de Gestion.

2. Impact de la fiscalité.

La garantie est donnée par le garant en l'état des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en France et dans les Etats dans lesquels le Fonds contracte, à la date de création du Fonds.

En cas de changement des dits textes (ou de leur interprétation par la jurisprudence et/ou par l'administration des Etats concernés) qui interviendrait le cas échéant, de manière rétroactive, après la date de création du Fonds, et qui emporterait une nouvelle charge financière, directe ou indirecte, ayant pour effet de diminuer la valeur liquidative des parts du Fonds en raison de la modification des prélèvements fiscaux qui lui sont applicables (ou qui sont applicables aux produits qu'il perçoit), le garant pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de cette nouvelle charge financière, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Les porteurs du FCP seront informés par la société de gestion en cas de survenance d'une telle modification de la garantie.

Par ailleurs, la garantie s'appliquant à la valeur liquidative des parts du Fonds et étant versée directement à ce Fonds, elle ne peut être actionnée à raison d'un changement de la réglementation fiscale (ou de l'interprétation de cette réglementation) affectant le montant de l'impôt ou des contributions sociales éventuellement supportées à titre personnel par le souscripteur lors du rachat de ses parts.

j. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs. Fonds principalement destiné aux personnes morales.

Profil de l'investisseur type : toutes personnes morales (entreprises, associations, mutuelles, établissements financiers, caisses de congés payés, …) disposant d'une trésorerie stable sur la durée du Fonds. L'investisseur désire profiter pour partie de la hausse potentielle du marché actions de la zone euro.

La proportion du portefeuille financier qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds peut correspondre à une partie de la diversification de cette trésorerie stable, mais ne doit pas en constituer la totalité. Ainsi le souscripteur doit veiller à disposer d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de ne pas être contraint de racheter ses parts avant la Date d'Echéance.

Le Fonds sera principalement commercialisé par le réseau d'agences du Groupe BNP Paribas.

Durée de la formule : La durée nécessaire pour bénéficier de la formule est la durée de la garantie, soit 3 ans et 16 jours (jusqu'au 27 décembre 2012).

k. Centralisateur unique pour les contrats d'échange :

Pour l'exposition aux produits dérivés, l'exposition aux contreparties peut être indirecte : dans ce cas, toutes ces opérations, ou une partie d'entre elles, sont susceptibles d'être centralisées par l'établissement bancaire BNP Paribas Fin'AMS.

Les contreparties de l'instrument financier à terme de gré à gré qui permet au FCP de réaliser son objectif de gestion sont mises en concurrence par la société de gestion dans le cadre d'une procédure formelle, traçable et contrôlable.

3 INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

a) Frais et commissions

1. Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM MAITRE KLE GESTION EURIBOR R	TAUX / BAREME DE L'OPCVM NOURRICIER BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012
Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	5 % **Cas d'exonération : souscriptions des OPCVM du groupe BNP PARIBAS**	2,00% jusqu'au 11 décembre 2009, 13 heures, heure de Paris Néant à partir du 11 décembre 2009, après 13 heures, heure de Paris
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant	Néant jusqu'au 11 décembre 2009, 13 heures, heure de Paris 5% à partir du 11 décembre 2009, après 13 heures, heure de Paris
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	/	Néant	0,25% jusqu'au 11 décembre 2009, 13 heures, heure de Paris Néant à partir du 11 décembre 2009, après 13 heures, heure de Paris
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	/	Néant	Néant jusqu'au 11 décembre 2009, 13 heures, heure de Paris 0,25% à partir du 11 décembre 2009, après 13 heures, heure de Paris Néant le 27 décembre 2012 (Date d'Echéance du Fonds)

Ce barème est applicable à partir du lendemain de la création du Fonds.

Cas d'exonération :
Les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre de parts et effectuées le même jour sur la même valeur liquidative par un même porteur ne sont soumises ni à une commission de rachat ni à une commission de souscription acquise ou non acquise.

2. Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Une partie des frais de fonctionnement et de gestion peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) de l'OPCVM au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B de ce Prospectus Simplifié.

FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE POUR L'OPCVM MAÎTRE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM MAÎTRE KLE GESTION EURIBOR R	ASIETTE POUR L'OPCVM NOURRICIER	TAUX / BAREME DE L'OPCVM NOURRICIER BNP PARIBAS EURO STOXX DECEMBRE 2012
Frais de fonctionnement et de gestion maximum (TTC) (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement)	Actif Net par an, déduction faite des OPCVM	0,04%	Actif Net par an	1,20% maximum
Commission de surperformance (TTC)		Néant		Néant
Commissions de mouvement maximum (TTC)		Néant		Néant

Clé de répartition globale pour tous les OPCVM de la société de gestion pour l'année 2008 : Société de Gestion (94,35%), dépositaire (5,65%).

b) Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

4 INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats : Groupe BNP Paribas.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures, heure de Paris, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain (soit ordre en J jusqu'à 13 heures pour exécution sur une valeur liquidative datée de J+1).

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription et de rachat portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de parts, chaque part étant divisée en millièmes.

Valeur liquidative d'origine : EUR 1.000

Nombre minimum de part(s) à la souscription : 1 part

Date de clôture de l'exercice : Dernier Jour de Bourse de Paris du mois de décembre (1er exercice : dernier Jour de Bourse de Paris du mois de décembre 2010).

Affectation du résultat : Capitalisation. Comptabilisation des intérêts selon la méthode des intérêts encaissés.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Jusqu'au 14 décembre 2009 inclus : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel Euronext).

A partir du 14 décembre 2009 exclu : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel Euronext) et des jours de non publication de l'indice concerné (calendrier officiel de diffusion de l'indice de Stoxx Limited) sous réserve de modification ultérieure liée à une éventuelle substitution de l'indice.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période ; elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Agences bancaires BNP Paribas et site Internet www.bnpparibas-am.fr

Devise de libellé des parts : EURO

Dates d'agrément et de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 9 octobre 2009 et il a été créé le 23 octobre 2009.

Le fonds maître Klé Gestion Euribor R a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 18 décembre 2008 et a été créé le 15 janvier 2009.

5 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les prospectus complets et les derniers documents annuels et périodiques du FCP et de son OPCVM maître sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de *:*

BNP Paribas Asset Management
Service Marketing & Communication
14, rue Bergère – 75009 PARIS
Adresse postale : TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09 - FRANCE

Ces documents sont également disponibles sur le site www.bnpparibas-am.fr

Des informations complémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des agences BNP Paribas.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie n'est pas encore complétée, s'agissant d'un Fonds récemment créé.

DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIE : 23 octobre 2009